

Interview de José Medeiros Ferreira: les relations économiques et commerciales entre le Portugal et la CEE (Lisbonne, 25 octobre 2007)

Source: Interview de José Medeiros Ferreira / JOSÉ MEDEIROS FERREIRA, Miriam Mateus, prise de vue : François Fabert.- Lisbonne: CVCE [Prod.], 25.10.2007. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:12:24, Couleur, Son original).

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jose_medeiros_ferreira_les_relations_economiques_et_commerciales_entre_le_portugal_et_la_cee_lisbonne_25_octobre_2007-fr-523096dd-8ec5-4380-a03e-a92aa8e25e6d.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Interview de José Medeiros Ferreira: les relations économiques et commerciales entre le Portugal et la CEE (Lisbonne, 25 octobre 2007)

[Miriam Mateus] Quelle était la nature des relations entre le Portugal et les pays communautaires à l'époque?

[José Medeiros Ferreira] Nous nous trouvions dans une période de forte transition, je serai peut-être un peu long à m'expliquer. La situation était la suivante: indépendamment de la chute de la dictature, le Portugal s'était intégré à l'Europe, je sais que ce que je vais dire n'est pas très souvent rappelé du moins chez nous mais le Portugal avait réalisé son intégration européenne un peu dans l'orbite du Royaume-Uni. Pour différentes raisons, le Royaume-Uni qui n'avait pas participé au traité de Rome allait être à l'origine de l'AELE. Le Portugal allait également être membre fondateur de l'AELE, avec d'autres pays dont le Royaume-Uni.

En 1962, le Royaume-Uni avait demandé à adhérer au marché commun ou plutôt à la Communauté économique européenne, vu le succès initial du traité de Rome dès 1957-58. En 1962, le Royaume-Uni a demandé son adhésion. Voyant cela, le Portugal a également demandé l'ouverture de négociations avec le marché commun même s'il a été le dernier pays de l'AELE à le faire. Ces négociations ont été interrompues et ont avorté car, comme vous le savez, la France du général de Gaulle n'a pas accédé à la demande du Royaume-Uni en 1962. Le Portugal a alors fini lui aussi par se désintéresser de cette demande d'adhésion ou de négociations.

Je peux vous dire d'ores et déjà qu'ici, à l'Université nouvelle, il y a des travaux réalisés par certains de mes étudiants sur cette demande de 1962 qui pourraient intéresser votre centre. Des articles ont également été publiés sur le sujet.

Lorsque le président Pompidou a succédé au général de Gaulle, les négociations avec le Royaume-Uni ont repris (à partir de 1969). Ces négociations se sont achevées en 1972, avec l'adhésion du Royaume-Uni, de la République d'Irlande et du Danemark. Seule la Norvège n'est pas entrée car un référendum national l'en a empêché. Le Portugal a alors signé un accord commercial avec le marché commun, ou plutôt la Communauté économique européenne (CEE), le fameux accord de 1972, dans la perspective de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne. Les autres pays de l'AELE ont passé un accord commercial particulier avec la Communauté économique européenne et le Portugal a suivi cette voie.

Cet accord de 1972 a été beaucoup discuté au Portugal. Il faut savoir que nous nous trouvions en pleine période marcelliste et que la guerre coloniale se poursuivait. Cet accord contenait ladite clause évolutive qui permettait de perfectionner certains mécanismes – qui l'ont d'ailleurs été durant le régime démocratique. Les négociations ont été conclues sous le premier gouvernement constitutionnel. Ce sont ces protocoles additionnels à l'accord de 1972 que je suis allé signer à Bruxelles en septembre, je ne me souviens plus de la date exacte mais je crois que c'était le 20 ou le 21 septembre. Il s'agissait du protocole additionnel, du protocole financier, du protocole industriel et du protocole commercial. À l'époque, j'ai fait un discours qui disait plus ou moins ceci: «Les potentialités de l'accord de 1972 sont épuisées. Le Portugal souhaite passer à une nouvelle phase dans ses relations avec la Communauté économique européenne et cette nouvelle phase de ses relations avec la Communauté économique européenne sera caractérisée par le dépôt de la demande d'adhésion au traité de Rome, article 236 – si je me souviens bien – à savoir une adhésion pleine et entière au moment opportun». C'est la phrase diplomatique, disons-le ainsi, que j'ai prononcée à Bruxelles, le 21 septembre 1976.

À partir de ce moment-là, il était évident que tous les États membres, qui étaient neuf à l'époque – les négociations avec la Grèce étaient en cours – ont été informés que le Portugal allait demander à un certain moment à adhérer à la Communauté économique européenne.

[Miriam Mateus] Pour reprendre de façon plus concrète, vous venez de dire que vous avez représenté le premier gouvernement constitutionnel du Portugal lors de la signature, le 20 septembre 1976 à Bruxelles, du protocole additionnel à l'accord de 1972, du protocole financier et de l'accord intérimaire avec la CEE. De

façon plus concrète disais-je, dans quelle mesure ces accords ont-ils été importants pour le pays? Et comment se sont déroulées les négociations qui ont conduit à ces accords?

[José Medeiros Ferreira] Les négociations ont été relativement faciles car, tout compte fait, ces protocoles n'avaient pas une grande portée. Il s'agissait seulement de signaler que le Portugal souhaitait maintenir les acquis de 1972 et, à partir de là, se diriger rapidement vers la demande d'adhésion. Aussi, les protocoles additionnels n'ont-ils servi que d'échafaudage pour se hisser plus haut sur l'édifice de la construction européenne. C'est pour cette raison que j'ai déclaré, à l'époque, que la clause évolutive de l'accord de 1972 était épuisée. Nous ne voulions pas continuer à travailler dans le cadre de relations avec la Communauté économique européenne basées sur un accord qui ne nous permettait pas de faire partie du noyau dur de la Communauté économique européenne, qui ne nous permettait pas de participer aux institutions communautaires, à savoir à la Commission [européenne], au Parlement européen, au Conseil des ministres et à la Cour de justice de Luxembourg. Ainsi, si nous continuions à l'évoquer, l'accord de 1972 constituait d'une certaine manière, un obstacle nous empêchant d'atteindre le véritable objectif stratégique du premier gouvernement constitutionnel qui était la demande d'adhésion pleine et entière, c'est-à-dire le fait que le Portugal puisse intégrer les organes communautaires et ne soit pas un partenaire comme la Turquie ou la Grèce – bien que les négociations aient déjà commencé avec la Grèce. Et puisque nous y sommes, pourquoi ne pas dire que notre demande d'adhésion a précédé celle de l'Espagne car, du point de vue de l'évolution du régime démocratique, le Portugal était plus avancé à cette époque que l'Espagne.

[Miriam Mateus] Nous savons que le Royaume-Uni et le Portugal sont deux membres fondateurs de l'AELE, deux pays qui ont toujours maintenu des relations économiques et commerciales privilégiées. Pensez-vous que le départ du Royaume-Uni, quand celui-ci a adhéré aux Communautés européennes en 1973, a affaibli la position de l'AELE? Croyez-vous que ce départ ait influencé d'une certaine façon la position du Portugal par rapport à l'AELE?

[José Medeiros Ferreira] Il est démontré, d'un point de vue historique, que le départ du Royaume-Uni de l'AELE pour adhérer à la Communauté économique européenne a été la première étape de la fin de l'AELE. Avec un peu de recul, nous pouvons dire que le passage de l'Europe de douze à quinze membres a marqué la fin de l'AELE. En effet, cet organisme a toujours été, d'une certaine manière, la structure d'accueil transitoire d'États qui, tôt ou tard, entraient dans la Communauté économique européenne.

À l'époque, il y avait un problème dicté par la guerre froide qui a peut-être empêché certains pays neutres comme la Finlande, par exemple, ou l'Autriche – je ne parle pas de la Suisse car il s'agit d'une neutralité différente – d'accéder immédiatement à la Communauté économique européenne. À partir du moment où la guerre froide a été terminée et que l'Allemagne a été réunifiée, tout ce processus était dépassé et les pays qui avaient pu avoir quelques difficultés formelles à entrer dans la Communauté économique européenne, comme la Finlande ou l'Autriche, pouvaient le faire et l'ont fait naturellement car leur économie était déjà très orientée vers l'économie de marché qui dictait ses règles dans la Communauté économique européenne. Le processus a donc été naturel. Si je ne m'abuse, le seul pays de l'AELE qui n'est pas entré est la Suisse, n'est-ce pas?

Pour répondre de façon concrète à votre question, la fin de l'AELE a été signée par le départ du Royaume-Uni, car cette structure a toujours été, du point de vue de la stratégie britannique, une antichambre, certes confortable, mais antichambre de la Communauté économique européenne. Il en a été de même pour le Portugal. L'histoire économique portugaise et même une partie de l'histoire politique montre – même si je n'adhère pas totalement à cette interprétation – que l'entrée du Portugal dans l'AELE a été en quelque sorte une première phase d'intégration européenne, et cela l'a certainement été en termes, disons, de libéralisation des échanges, de libéralisation commerciale, et même avec un certain confort grâce à la célèbre «Annexe G» négociée en 1959-1960. Pourtant, de ce point de vue, l'AELE n'a pas toujours été un facteur d'intégration européenne car elle avait une logique bien différente de celle de la Communauté économique européenne. Je dirais que la Communauté économique européenne était le véritable objectif d'un pays comme le Royaume-Uni.

Pour être tout à fait sincère, le Portugal, à cette époque, était très lié au Royaume-Uni, entre autres, du fait de

ses échanges commerciaux et d'une partie des investissements étrangers au Portugal, mais l'élément majeur était surtout les échanges commerciaux qui étaient bien supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. Le Portugal dépendait beaucoup d'une ouverture symétrique des marchés britanniques et portugais.